

Direction départementale des Territoires  
du Lot

## AVIS AU PUBLIC

### Autorisation de changement d'exploitant de carrière

Par arrêté préfectoral du 21 décembre 2015, la Sté CAMPOS FERREIRA VALERIO ET FILS est autorisée à poursuivre l'exploitation de la carrière et ses installations annexes situées au lieu dit « Combe de guiral », section B1, parcelles n°217p, 218, 219 et 1323 du plan cadastral de la commune de CRAYSSAC.

L'exploitant est tenu de se conformer aux dispositions réglementaires relatives aux carrières, ainsi qu'aux conditions particulières édictées dans l'arrêté susvisé auxquelles l'autorisation octroyée reste subordonnée.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la mairie de CRAYSSAC où est déposée une copie dudit arrêté ainsi que sur le site internet de la Préfecture du Lot: <http://www.lot.gouv.fr/>

Fait à CAHORS, le 29 décembre 2015

Pour le Directeur et par délégation,  
La Chef de l'unité procédures



Laurence VIVIER